



# TRANSPORTS SCOLAIRES

Subventionnés par la commune.

La demande du titre **JUNIOR** pour les élèves souhaitant prendre les transports scolaires se fait **en ligne**.

Rendez-vous sur

[www.st-brice-courcelles.com/Se-deplacer/Transports-scolaires/](http://www.st-brice-courcelles.com/Se-deplacer/Transports-scolaires/)

## 2 FORMULES AU CHOIX

**JUNIOR CLASSIQUE :**

2 allers/retours par jour en  
période scolaire

**JUNIOR JILLI :**

Voyages illimités tous les jours  
jusqu'au 31/08/2022

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : **1<sup>er</sup> AOÛT 2021.**

Mairie de SAINT BRICE COURCELLES  
Place Roosevelt  
51370 SAINT BRICE COURCELLES  
Tel : 03 26 09 07 65  
Fax : 03 26 09 72 88

## 2 FORMULES AU CHOIX LORS DE LA DEMANDE

**JUNIOR CLASSIQUE :**  
2 allers/retours par jour en période scolaire

Coût réel : 160,80€

La commune prend en charge la participation des familles, soit 40,30€/an.

(sous réserve de la décision du Conseil Municipal)

Il ne reste **rien à payer**.

**JUNIOR JILLI :**  
Voyages Illimités ; tous les jours jusqu'au 31/08/2022

Coût réel : 260,80€

La commune prend en charge une partie de la participation des familles, à la hauteur de 40,30€/an.

(sous réserve de la décision du Conseil Municipal)

Il reste à **payer** la somme de **99,30€/an**.

## CHARGEMENT DE L'ABONNEMENT JUNIOR

Vous possédez déjà une carte Grand'R profilée JUNIOR

Vous serez averti de la validation de votre demande

Vous ne possédez pas de carte Grand'R profilée JUNIOR

La mairie met à votre disposition une attestation d'éligibilité au titre JUNIOR

Vous devez vous rendre muni de cette attestation et d'une photo chez CITURA pour obtenir votre carte Grand'R

Vous êtes invités à vous rendre en mairie à partir du **19 août 2021** afin d'y faire charger sur votre carte l'abonnement et régler la participation famille en fonction de la formule choisie (le paiement de l'abonnement JILLI ne peut se faire qu'en chèque à l'ordre du Trésor Public)



### ATTENTION AUX PÉNALITÉS



La commune se verra dans l'obligation de vous appliquer une pénalité d'un montant correspondant à un forfait de 10 tickets individuels d'une heure, **soit 12,85€**.  
(sous réserve de la décision du Conseil Municipal)

En cas d'inscription après le **1<sup>er</sup> août 2021**

ET / OU

En cas de chargement tardif de l'abonnement après le **14 septembre 2021**